

**ASSEMBLÉE NATIONALE**29 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 217

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 18 TER**

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« consécutifs aux sévices subis par les victimes de »

les mots :

« sur les victimes consécutifs à des ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.